



## Procédure de divorce .que dois je faire?

Par **reyan13**, le **13/09/2008** à **07:15**

bonjour

je suis algerien débarquer en france en 2000 j'ai un titre de séjour de 10 ans ,je suis marié(a la mairie en algerie) avec 4 enfants(tous née en france)mais ils ne sont pas français car moi et leurs mère,nous sommes des étranger. ma femme a aussi un titre de séjour de 10 ans .je travaille dans le batiment (emboché depuis 2ans) et sous payé!!!! en plus je suis éducateur de foot et arbitre de foot pour combler les mois.

je veux entamer une procédure de divorce car ça fait 2 ans que c'est parti en dispute(touts les jours) et je veux divorser pour le bien de mes enfants!! .j'en ai marre!!!!.je vie chez moi (chambre séparé).

-si j'entame la procédure, es que je risque de perdre mon travaille et mon titre de séjour?

-comme je suis étrangé ,quel sont les démarches que je dois faire ?

-c'est possible d'avoir des conseils et m'orienté.

cordialement et merci de votre attention.